

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 20 JANVIER 2014

Etaient présents : Yves George, le Maire,

Mesdames Cousin D, Duneau J, Germain N, Martin D, Messieurs Favry K, Gledel G, Grisel Ph, Lasnier H, Prévost G, Talbot A, Touzelet S.

Absents et excusés : Mrs Bailhoux L, Vieillard C, F Virlet.

Pouvoirs : Mr Virlet François donne pouvoir à Mr George Y.

Secrétaire de séance : DUNEAU Josette

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 2 décembre 2013

Délibérations :

- Projet de la commune sur les parcelles cadastrées AB 139-476-477
- Personnel : Régime indemnitaire réactualisé
- Ecole du Sacré Cœur : surveillance à la cantine

Informations diverses

- Etat des Restes à Réaliser 2013
- Taxi : demande d'autorisation de stationnement

- Questions diverses

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès verbal du 2 décembre 2013. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation et l'approuve.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Investissement : Autorisation spéciale pour l'année 2014.

PROJET DE LA COMMUNE – PARCELLES CADASTREES AB 139-476-477

Considérant que la salle des Charmilles, utilisée principalement pour la restauration scolaire, n'est plus adaptée pour d'autres activités, il est apparu nécessaire d'envisager l'acquisition d'un immeuble pour l'aménagement d'une salle associative. Compte tenu de la situation géographique des parcelles cadastrées AB 139-476-477 et situées au cœur du village, cet emplacement semble pertinent pour une étude approfondie du projet. Le conseil municipal, unanime, charge le maire d'une étude de faisabilité et le cas échéant, d'étudier l'acquisition des parcelles concernées.

PERSONNEL – REGIME INDEMNITAIRE REACTUALISE

Le conseil municipal, unanime, décide de réactualiser, à compter du 1^{er} février 2014, l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) selon les dispositions en vigueur indexées sur la valeur du point ainsi que les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables. Il est rappelé que cette indemnité est versée mensuellement, au prorata temporis pour les agents à temps non complet.

ECOLE DU SACRE CŒUR – SURVEILLANCE CANTINE

Le personnel de l'école privée assure la surveillance des enfants de cette école qui fréquentent la cantine. Or le coût de la surveillance de l'école publique est inclus dans le prix du repas. Suite à la sollicitation de la directrice de l'école privée pour une participation financière, Monsieur le Maire propose donc de participer aux charges du personnel et de verser trimestriellement, selon des modalités de calcul bien définies, une somme destinée à couvrir le coût de surveillance des élèves de l'école du Sacré Cœur. Le Conseil Municipal, après un long échange de vues, vote à l'unanimité la proposition et charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

INVESTISSEMENT : AUTORISATION SPECIALE POUR L'ANNEE 2014

Mr George, le maire, expose que l'article L.1612-1 du Code Générale des Collectivités Locales permet au conseil municipal d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Cette autorisation vaut pour un montant limité à 25% des crédits inscrits au budget précédent.

Pour ce qui concerne l'exercice 2014, le montant de l'autorisation spéciale s'élève à 320.59€ TTC, à rattacher à l'opération n° 13 « Eglise » pour les travaux de raccordement au réseau d'eau. Le conseil municipal, avec une abstention et douze voix « Pour », charge le maire des formalités administratives.

ETAT DES RESTES A REALISER – ANNEE 2013

Mr le Maire et le premier adjoint présentent l'état détaillé des Restes à Réaliser pour les travaux et les engagements pris en section d'investissement et reportés sur l'année 2014.

↳ Le montant des dépenses engagées non mandatées est de 44 103€ liés principalement à la révision du P.O.S.

↳ Le montant des recettes à encaisser est de 468 120€ correspondant principalement aux subventions à recevoir pour l'opération « Ilot commerces et logements sociaux ».

TAXI – DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Une demande d'autorisation de stationnement d'un taxi a été reçue en mairie. Avant la délivrance d'une autorisation par le maire, il y a lieu de saisir pour avis, la commission départementale des taxis de la Préfecture. Pour que la demande soit recevable, le demandeur doit produire différentes pièces et notamment la carte professionnelle délivrée par la Préfecture. Monsieur le maire précise qu'une première autorisation a été délivrée à un professionnel en 2002 pour un emplacement située à l'entrée de la rue Marigny.

INFORMATIONS LASNIER H

• Terre de Loire Habitat – logements sociaux : L'inauguration des logements sociaux a eu lieu le jeudi 16 janvier en présence des officiels et des futurs locataires. Il est précisé que la prestation de qualité s'intègre bien dans l'état d'esprit des lieux et de l'environnement.

• ZAC des Coutures : La commission Ad Hoc a procédé à l'ouverture des plis pour la concession d'aménagement. Six candidats ont retiré le dossier, un seul a fait une proposition. Une prochaine réunion est prévue le Lundi 3 février, en présence de la Société SIAM Conseils de Tours (37) pour l'analyse de l'offre et l'attribution de la concession d'aménagement.

INFORMATIONS PREVOST G

- Abri voyageurs : Les travaux, gérés par les services d'Agglopolys, sont terminés.
- Eclairage public : L'éclairage du passage pour piétons, situé près des commerces, sera réalisé en février.
- Réseau des eaux usées : l'entretien du réseau a été effectué récemment par la Lyonnaise des Eaux.
- Travaux en régie : Les travaux des toilettes de la Sacristie sont effectués en partie par le personnel communal.

INFORMATIONS TOUZELET S

• Zone d'activité le Courtois : Les Ets APPAOO invitent les conseillers municipaux et les conjoints à l'inauguration de leur extension d'activité le vendredi 14 février à 17h30.

QUESTIONS DIVERSES

- **NOEL** : Remerciements des personnes âgées pour le colis offert par la municipalité et les cartes confectionnées par les écoles.
- **Date à retenir** : Le repas des Aînés aura lieu le samedi 12 avril à 12 heures à l'Espace culturel Oudin/Bretheau – salle des Charmilles.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		LASNIER Henri	
BAILHOUX Lionel	Absent - excusé	MARTIN Dominique	
COUSIN Danièle		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		TALBOT Alain	
FAVRY Kévin		TOUZELET Serge	
GERMAIN Nicole		VIEILLARD Christian	Absent - excusé
GLEDEL Georges		VIRLET François	Absent excusé – donne pouvoir à Mr Y.George
GRISEL Philippe			